RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2021

Le quatorze avril deux mil vingt-et-un, à dix-huit heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL s’est réuni en session ordinaire, à huis clos, à la salle socio-culturelle (afin d’appliquer les mesures barrières en raison de l’épidémie de COVID-19), sous la présidence de Monsieur Dominique DESFORGES-DESAMIN, Maire.

Etaient présents : Mrs et Mme BOUCHE Mélanie, BOUTRY Christophe, BRETON Serge, DE VAULX Louise, DESFORGES-DESAMIN Dominique, DESMAZIERS Karine, DUFFAUT Martine, FINAT Patrick, JEROME Julie, LEDUC Jean-François, NEUFOND Alexandra, RESSORT Richard, THEVENIN Régis, TOGNON Marie-Christine

Monsieur Richard RESSORT été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l’assemblée l’autorisation de rajouter à l’ordre du jour de la séance le point suivant : Election des membres à la commission d’appel d’offres.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l’unanimité et Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- d’une rencontre avec la directrice d’Ages et Vie. Cette structure compte actuellement 5 résidents. L’approvisionnement se fait en priorité auprès de producteurs locaux.

## Compte administratif budget principal et budget locaux à usage commercial

 Réuni sous la présidence de Madame Martine DUFFAUT, élue Présidente de séance en application de l’article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2020 dressé par Monsieur Dominique DESFORGES-DESAMIN, Maire, qui s’est retiré au moment du vote après s’être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice.

1-Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif ;

2-Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d’exploitation de l’exercice et au fonds de roulement du bilan d’entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3-Arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif.

 Sur le compte administratif figurent les résultats du vote et sont apposés les signatures des membres présents.

## Compte de gestion budget principal et budget locaux à usage commercial

 Après s’être fait présenter les budget primitifs de l’exercice 2020 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la Receveuse accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à réaliser,

 Après s’être assuré que la Receveuse a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’elle a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l’exercice 2020 par la Receveuse, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation, ni réserve de sa part.

# Affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice 2020 du budget principal

 Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de

525 356.93 Euros et un déficit d’investissement de 38 782.64 Euros (en tenant compte des restes à réaliser 2020),

 Le résultat de fonctionnement sera affecté comme suit :

* 38 782.64 Euros, en affectation complémentaire en réserve (ligne 1068)
* 486 574.29 Euros, en affectation à l’excédent reporté (ligne 002)

# Affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice 2020 du budget « locaux à usage commercial »

 Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de

16 195.03 Euros et un déficit d’investissement de 12 308.96 Euros,

 Le résultat de fonctionnement sera affecté comme suit :

* 12 308.96 Euros, en affectation complémentaire en réserve (ligne 1068)
* 3 886.07 Euros, en affectation à l’excédent reporté (ligne 002)

***Taux d’imposition 2021***

 Le Conseil Municipal, à l’unanimité, fixe les taux des impositions directes locales pour l’année 2021 ainsi qu’il suit :

* Taxe foncière (bâti) 37.87 %\*
* Taxe foncière (non bâti) 33.95 %

\* *Pour compenser la suppression de la taxe d’habitation, la commune se verra transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue en 2020 par le département (soit 22.87%) qui vient s’additionner au taux communal ((soit 15 %).*

***Charges de fonctionnement des écoles***

 Le Conseil Municipal fixe à la somme de 455 Euros par élève en provenance des communes voisines pour l’année scolaire 2020/2021.

***Locaux commerciaux : Durées d’amortissement***

Les durées d’amortissement sont fixées comme suit :

- Travaux de réfection de la toiture du bâtiment situé « 7 rue de la Gare » : 30 ans (linéaire)

- Travaux de réhabilitation du bâtiment situé « 7 rue de la Gare » en boulangerie : 20 ans (linéaire)

- Matériel (four boulangerie) : 15 ans (linéaire)

 En contrepartie, les subventions obtenues pour les travaux de réhabilitation du bâtiment seront amorties sur la même durée, soit 20 ans (à partir de 2022).

***Vote du budget primitif 2021 des locaux à usage commercial***

 Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2021 qui s’élève en dépenses et en recettes à :

* 14 873 Euros pour la section de fonctionnement
* 78 873 Euros pour la section d’investissement

***Vote du budget primitif 2021 - Commune***

 Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2021 de la commune qui s’équilibre en dépenses et en recettes à :

* 1 210 133 Euros pour la section de fonctionnement
* 1 297 424 Euros pour la section d’investissement comprenant les opérations suivantes :

 - Travaux bâtiments scolaires 5 285 Euros

 - Voirie 23 328 Euros

 - Travaux bâtiments communaux 98 279 Euros

 - Matériel 20 830 Euros

 - Travaux connexes 56 869 Euros

 - Aménagement bourg « après déviation » 1 007 262 Euros

***Demandes de subventions au titre du plan de relance de la Région Auvergne-Rhône-Alpes***

 Dans le cadre des travaux prévus pour la reconquête du centre-bourg, deux demandes de subventions sont faites auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du plan de relance :

 - Requalification de la Place du Monument aux Morts (300 000 Euros H.T.)

 - Réhabilitation du rez-de-chaussée de l’ancienne gare en tiers-lieu (243 000 Euros H.T.)

*(Pour le second dossier, Madame Louise de VAULX s’est retirée au moment du vote, étant partie prenante dans le projet.)*

***Aménagement d’un city-stade – Demande de subvention au Conseil Départemental***

 Ce projet est retiré du dossier de demande de subvention faite au titre du programme « Reconquête centre-ville centre-bourg ». Il sera subventionné du titre du dispositif de soutien aux aménagements d’espaces extérieurs publics.

***Commissions - Délégations***

 Suite à la démission de Monsieur Régis RUSTON, délégué titulaire, il doit être procédé à une nouvelle désignation des délégués auprès du SICTOM Nord-Allier.

Sont désignés pour représenter la commune au sein du syndicat :

* Mr Dominique DESFORGES-DESAMIN et Mr Serge BRETON (titulaires)
* Mr Patrick FINAT et Mr Richard RESSORT (suppléants)

Au niveau des commissions municipales, il sera remplacé par Mme Mélanie BOUCHE à la commission des finances et du budget.

***Vente d’une parcelle de terrain à la famille RAYNAL***

 La vente prévue le 17 décembre 2019 n’ayant pas eu lieu, elle est désormais prévue le vendredi 14 mai 2021.

 D’autre part, la vente se fera au profit de Madame RAYNAL Kelly et non au profit de Madame RAYNAL Monique et Monsieur RAYNAL Jason, comme stipulé dans le compte-rendu de la réunion du 04 décembre 2019.

***Election des membres à la commission d’appel d’offres***

 Le Maire est président de droit de cette commission.

 Sont élus :

* *Membres titulaire*s : Mr FINAT Patrick, Mme DUFFAUT Martine, Mr RESSORT Richard.
* *Membres suppléants* : Mme DESMAZIERS Karine, Mme TOGNON Marie-Christine, Mr BRETON Serge.

***Inscription de chemins au PDIPR***

 Des agents du Conseil Départemental ont effectué le recensement des chemins ruraux à préserver. A cet occasion un inventaire complet a été réalisé.

 Avant de procéder à la modification du PDIPR, cet inventaire sera confié à la commission pour vérification.

***Droits de préemption***

Le Conseil Municipal examine les droits de préemption présentées par :

 - la SCP PARRY NAUDIN DELMAS, Notaires, à savoir une propriété cadastrée section AO n° 178 sise « 9 rue Pasteur », appartenant à Monsieur et Madame Michel GEORGET.

 - Maître Laurent ROGEON, Notaire, à savoir une propriété cadastrée section ZH n° 84 sise « 19 rue de l’Europe », appartenant à Monsieur et Madame Tony CHAPUS.

 - Maître François PERROT, Notaire, à savoir une propriété cadastrée section AX n° 69 sise « 13 route de Moulins », appartenant à la succession MICAUD.

Pour l’ensemble de ces biens, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

**RAPPORT DES COMMISSIONS :**

***COMMISSION D’ADMINISTRATION GÉNÉRALE :***

- Au 1er juin 2021, Corine FLOUZAT bénéficiera d’un détachement auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes. Les tâches qu’elle effectue au niveau scolaire seront redistribuées au personnel en place. Pour la partie « espaces verts », contact sera pris avec les communes voisines afin de pouvoir éventuellement mutualiser un agent à mi-temps.

***C.C.A.S. :***

- Lors du dernier Conseil d’Administration, le compte administratif 2020 et le budget primitif 2021 ont été votés.

- Dans le cadre de la vaccination contre la COVID-19, les membres du CCAS, en lien avec les infirmières, ont contacté les personnes de plus de 70 ans afin de les aider à s’inscrire.

- Une vaccination aura lieu à Villeneuve les 13 mai et 10 juin prochains. Elle est mise en place par le Conseil Départemental, la partie administrative étant assurée par le SDIS. Cette vaccination est destinée aux personnes de 60 ans et plus ou 55 ans avec comorbidités. Les personnes ne pouvant pas se déplacer auront la possibilité de se faire vacciner à domicile.

***COMMISSION SCOLAIRE :***

- Le Conseil d’Ecole a eu lieu le 09 mars dernier. Il a été notamment présenté le plan de relance mis en place par l’Education Nationale. Une liste des travaux a été remise à la Commission Technique. Le prochain Conseil d’Ecole devrait avoir lieu le 08 juin 2021.

***COMMISSION TECHNIQUE (travaux) :***

- La commission se réunira le lundi 19 avril à 18 heures afin de valider les travaux à engager sur l’année 2021.

- La signalisation dans le bourg est à revoir et à compléter.

***COMMISSION D’INFORMATION ET DE COMMUNICATION :***

- Suite à l’incendie du serveur, un site internet de secours a pu être ouvert. Net15 n’ayant pas de sauvegarde, il semble difficile, voire impossible, de récupérer les informations qui étaient sur le site initial.

***COMMISSION PLAN D’AMENAGEMENT DE BOURG ET URBANISME :***

- Le point est fait sur l’avancement du « Plan Paysage ». Ce dossier concerne les communes situées sur le trajet de la RN7 qui se verront reverser 1 % du montant des travaux.

- Fleurissement : Le devis des Ets FLEURY a été accepté. Pour les années à venir, il sera possible de travailler avec un producteur local (Ets DEROCHE-BLANC à Moulins).

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Certains riverains de la « rue de l’Europe » prennent systématiquement le rond-point à contresens. Un courrier rappelant les règles du Code de la Route sera adressé à tous les habitants du lotissement.

L’ordre du jour étant clos, la séance est levée.